



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2014 N°35
6 OCTOBRE 2014

- Décisions du 26 septembre 2014 portant délégation de signature :	P 2
* ressources humaines	
* ordonnateurs secondaires	P 8
DT Sud Ouest	
- Arrêté n°201401004 du 26 septembre 2014 portant la liste des postes éligibles au titre des 6 ^{ème} et 7 ^{ème} tranches de l'enveloppe DURAFour	P 15

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST,

Vu le code des transports,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions « rivières » de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine,

D E C I D E :

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée, en fonctionnement nominal comme en astreinte, à Philippe WYSOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions, et à Xavier GANDON, secrétaire général, à l'effet :

- d'établir les fiches de poste et de procéder à la tenue des entretiens professionnels pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité
- d'autoriser les dérogations aux garanties minimales
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail
- de prendre les décisions d'intérim
- de prendre l'ensemble des décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés
- de prendre les autorisations d'utilisation de véhicule de service
- d'autoriser l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre professionnel
- d'autoriser le remisage à domicile d'un véhicule de service.

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à Philippe WYSOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions à l'effet :

- de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvements de grève
- de prendre tous les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission hors du territoire national.

Délégation est donnée à Xavier GANDON, secrétaire général, à l'effet :

- de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvements de grève et en cas d'absence ou d'empêchement de la direction
- de prendre les ordres de mission sur le territoire national.

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, aux agents cités dans les tableaux des annexes I, II, III, IV, V, VI et VII à l'effet :

- d'établir les fiches de postes
- de procéder à la tenue des entretiens professionnels
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail en heures ouvrables.

ARTICLE 4 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, aux agents cités dans les tableaux des annexes I, II, III, IV, V, VI à l'effet :

- de prendre l'ensemble des décisions relatives aux congés annuels, jours de RTT, jours de récupération (horaires variables), jours de repos compensateurs (récupération des heures supplémentaires)
- de prendre les autorisations spéciales d'absence d'une durée maximale de 3 jours sauf en matière syndicale et sociale.

ARTICLE 5 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreinte, aux chefs d'arrondissement ou à leurs adjoints, ou aux chefs de mission cités dans le tableau de l'annexe I à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service. Pour ce qui concerne les missions hors du territoire de la direction territoriale sud ouest, la délégation est valable sous réserve de l'accord de principe préalable du secrétaire général
- d'autoriser les dérogations aux garanties minimales
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables.

En astreinte, les chefs d'arrondissement ou leurs adjoints ou les chefs de mission ont autorité sur tout le périmètre de la direction territoriale sud ouest.

ARTICLE 6 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreinte, aux chefs de subdivision et suppléants cités dans le tableau de l'annexe II à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire de la direction territoriale sud ouest ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service
- d'autoriser les dérogations aux garanties minimales
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables.

En astreinte, les chefs de subdivision et suppléants ont autorité soit sur la zone du canal de Garonne, soit sur celle du canal du Midi.

ARTICLE 7 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, aux chefs de maintenance et suppléants cités dans le tableau de l'annexe III à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire de la direction territoriale sud ouest ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables, notamment dans le cadre de certaines actions de maintenance curative programmées hors horaires de navigation.

ARTICLE 8 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreinte, aux chefs de centre ou de pôle d'exploitation cités dans le tableau de l'annexe IV à l'effet :

- d'autoriser les dérogations aux garanties minimales
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables.

En astreinte, les chefs de centre ou de pôle d'exploitation ont autorité sur le périmètre de leur subdivision.

ARTICLE 9 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 26 septembre 2014

Le Directeur territorial,

signé :

Patrick BUTTE

ANNEXE I

chefs d'arrondissements ou de mission

Unité	Fonction	Nom
MPEP	Chef de la mission des politiques environnementales et patrimoniales	Evelyne SANCHIS
ADVE	Chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau	Roland BONNET
AIE	Chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation	Jean-Pierre MATTOSSI

ANNEXE II

chefs de subdivision et suppléants

Unité	Fonction	Nom
SLE	Chef de la subdivision SLE	Christophe BELTRAN
	En cas d'empêchement du chef de la subdivision SLE	Cédric JAFFARD
SLO	Chef de la subdivision SLO	Louis GODARD
	En cas d'empêchement du chef de la subdivision SLO	Christian MORETTO
SHG	Chef de la subdivision SHG	Loïc CARIO
	En cas d'empêchement du chef de la subdivision SHG	Jean-Paul AUDOUARD
STG	Chef de la subdivision STG	Jean-Denis JABRAUD
	En cas d'empêchement du chef de la subdivision STG	Sébastien JOUSSERAND
SAQ	Chef de la subdivision SAQ	Jacques RENTIERE
	En cas d'empêchement du chef de la subdivision SAQ	Alain ASTRUC

ANNEXE III

chefs de la maintenance et suppléants

Unité	Fonction	Nom
AIE	Chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements	Jean ORLOF
	En cas d'empêchement du chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements	Carl BEZIAT
	Chef de l'unité dragages entretien et services	Jean-Luc DESEIGNE
	En cas d'empêchement du chef de l'unité dragages entretien et services	Badr RIDA

ANNEXE IV

chefs de centre ou de pole d'exploitation

Unité	Fonction	Nom
SLE	Chef du centre de Béziers	Jean Michel JOYEUX
	Chef du centre de Narbonne	Alexis LACOMBE
	Chef du centre de Puichéric	Pascal LOLL
SLO	Chef du centre de Carcassonne	Philippe TANT
	Chef du centre de Castelnaudary	Alain CHARD
	Chef du centre de la montagne noire	Alain CHARD (p.i.)
SHG	Chef du centre de Negra	Jean Louis MARTY
	Chef du centre de Toulouse	Ahmed TAHRI
STG	Chef du centre de Montech	Gilles MAILHE
	Chef du centre de Moissac	Philippe BOUE
SAQ	Chef du centre Aquitaine Ouest	Roger PUIGSARBE (p.i.)
	Chef du centre Aquitaine Est	Roger PUIGSARBE

ANNEXE V

Chefs d'unités fonctionnelles du siège

Unité	Fonction	Nom
SG	Chef du pôle logistique et comptabilité	Christophe PHILIPPON
	Chef du bureau des ressources humaines et de la formation	Xavier LEJEUNE
	Responsable santé, prévention et sécurité des travailleurs	Xavier GANDON, p.i.
CAD	Responsable de la communication	Jacques NOISETTE
ADVE	Chef du bureau des affaires juridiques	Véronique VIALA
	Chef du bureau du développement local	Rachid YASSA
	Chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine	David BAICHERE
	Chef du bureau des usagers	Jean-Marc POUQUET
AIE	Chef du bureau d'études techniques	Didier SANTUNE
	Chef du bureau des politiques techniques et de l'eau	Denis VIDAL

ANNEXE VI

chefs d'unité opérationnelle de maintenance

Unité	Fonction	Nom
AIE	Chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne	Nicolas ZMYJ
	Chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi	Alain CASSAN

ANNEXE VII

cadres de centres d'exploitation

Unité	Fonction	Nom
SLE	Chefs d'équipe du centre de Narbonne	Gilles CHAPPUIS Yves LORENZATO
	Chefs d'équipe du centre de Béziers	Vincent VILLANUEVA Jean Marie BRIARD
	Chefs d'équipe du centre de Puichéric	Christian DEISZ Antoine GARCIA
SLO	Chefs d'équipe du centre de Carcassonne	Dominique OLIVIER Jacques RICARD Pierre-Yves MURAT
	Chefs d'équipe du centre de Castelnaudary	Marcel BENET Serge IZQUIERDO Jean-Jacques CANTIER Jean-Pierre ALBAREDE
	Chefs d'équipe de la Montagne Noire	Didier BARTHAS Beladj AMRANI
SHG	Chefs d'équipe du centre de Négra	André CAHUZAC N.
	Chefs d'équipe du centre de Toulouse	Michel BETEILLE Dominique GUEFFIER
STG	Chef d'équipe du centre de Montech	Patrick DOMINGON
	Chef d'équipe du centre de Moissac	Maurice TADIELLO
SAQ	Chefs d'équipe du centre de Aquitaine Ouest	Jean-Paul BOTTARLINI N.
	Chefs d'équipe du centre de Aquitaine Est	Gérald RICARD N.

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST,

Vu le code des transports

Vu la décision du 31 décembre 2012, modifiée, du directeur général de Voies Navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies Navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies Navigables de France,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions « rivières » de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine,

Vu la décision d'organisation des fonctions budgétaire et comptable de la direction territoriale du sud-ouest en date du 30 janvier 2013,

Vu la décision du 15 juillet 2013 portant création d'un service à comptabilité distincte intitulé "plantations du canal du midi",

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les actes et documents concernant tout marché de travaux, de fournitures ou de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre d'un montant inférieur à 90 000 €H.T,
- les autorisations d'engagements comptables dans la limite des crédits délégués,
- les pièces de liquidation des dépenses,
- les pièces comptables d'ordonnancement des dépenses et des recettes de toute nature,

à :

- Monsieur Philippe WY SOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions, pour tous les budgets
- Monsieur Xavier GANDON, secrétaire général, pour tous les budgets
- Monsieur Jean-Pierre MATTOSSI, chef de l'Arrondissement des Infrastructures et de l'Entretien (AIE), pour le budget I, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Monsieur Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'Arrondissement des Infrastructures et de l'Entretien (AIE),
- Monsieur Roland BONNET, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d' Eau (ADVE), pour le budget A
- Madame Evelyne SANCHIS, chargée de la Mission des Politiques Environnementales et Patrimoniales (MPEP), pour le budget I - partie environnement.

Compétences spécifiques aux recettes

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à M. David BAICHERE, chef du Bureau de Gestion et Valorisation du Domaine (ADVE/BGVD), à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement :

- des recettes relatives à la taxe hydraulique,
- des recettes relatives aux redevances domaniales,
- des recettes relatives aux fonds de concours issus des concessions portuaires et des conventions de superposition de gestion,
- des recettes d'exploitation et de vente de prestations,
- des recettes relatives au mécénat,
- des recettes relatives aux péages.

Délégation est donnée à M. Rachid YASSA, chef du Bureau du Développement Local (ADVE/BDL), à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement :

- des recettes relatives aux subventions de fonctionnement et d'investissement,
- des recettes relatives aux produits de remboursement/dédommagement suite à dommages au domaine public fluvial,
- des recettes d'exploitation et de vente de prestations.

Délégation est donnée à M. Christophe PHILIPPON, à l'effet de signer les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes associées à un mandat ou un ordre de paiement.

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau de l'annexe I à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes d'exploitation et de vente de prestations, et des recettes associées à un mandat ou un ordre de paiement.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement dûment justifié des agents désignés dans le tableau de l'annexe I, délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau de l'annexe II à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes d'exploitation et de vente de prestations, et des recettes associées à un mandat ou à un ordre de paiement.

Les signataires agissent sous la responsabilité et pour le compte des chefs d'unités comptables correspondants.

Compétences liées à la signature du bordereau des mandats et à la certification du service fait – phases de liquidation et de mandatement

ARTICLE 5 :

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau de l'annexe I à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses.

Les signataires ne pourront en aucun cas signer, pour une même dépense, les pièces de liquidation et les pièces d'ordonnancement.

ARTICLE 6 :

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau de l'annexe II à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses.

Les signataires ne pourront en aucun cas signer, pour une même dépense, les pièces de liquidation et les pièces d'ordonnancement.

Les signataires agissent sous la responsabilité et pour le compte des chefs d'unités comptables correspondants.

En ce qui concerne la compétence en matière d'ordonnancement des dépenses, cette délégation vaut uniquement en l'absence des agents indiqués à l'article 5.

Compétences spécifiques à la signature des commandes et à la certification du service fait – phase liquidation

ARTICLE 7 :

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer tous actes et décisions concernant tout marché de travaux, fournitures et services, dont le montant est inférieur au montant indiqué.

Unité	Fonction	Nom	Montant en €HT	Périmètre de responsabilité	
				OS 81	OS 85
SLE	Chef de la subdivision SLE	Christophe BELTRAN	20 000	UC 123	
	Adjoint et chef du pôle exploitation	Cédric JAFFARD	20 000	UC 123	
	Adjoint et chef du pôle domaine	Philippe ARNAL	4 000	UC 123	
	Chef du pôle maîtrise d'ouvrage	David ROYER	20 000	UC 123	
	Chef du centre de Narbonne	Alexis LACOMBE	4 000	UC 123	
	Chef du centre de Béziers	Jean Michel JOYEUX	4 000	UC 123	
	Chef du centre de Puichéric	Pascal LOLL	4 000	UC 123	

Unité	Fonction	Nom	Montant en €HT	Périmètre de responsabilité	
				OS 81	OS 85
SLO	Chef de la subdivision SLO	Louis GODARD	20 000	UC 121	
	Adjoint et pôle maîtrise d'ouvrage	Christian MORETTO	8 000	UC 121	
	Chef de pôle domaine	Didier HUMBERT	8 000	UC 121	
	Chef de pôle exploitation	Bernard BLANC	4 000	UC 121	
	Chef du centre de Carcassonne	Philippe TANT	4 000	UC 121	
	Chef du centre de Castelnaudary	Alain CHARD	4 000	UC 121	
SHG	Chef de la subdivision SHG	Loïc CARIO	20 000	UC 133	
	Adjoint et pôle domaine	Jean-Paul AUDOUARD	5 000	UC 133	
	Chef du pôle maîtrise d'ouvrage	Didier CAJARC	5 000	UC 133	
	Chef du centre de Negra	Jean Louis MARTY	3 000	UC 133	
	Chef du centre de Toulouse	Ahmed TAHRI	3 000	UC 133	
	Chef d'équipe Negra	André CAHUZAC	2 000	UC 133	
	Chef d'équipe Toulouse	Michel BETEILLE	2 000	UC 133	
	Chef d'équipe Toulouse	Dominique GUEFFIER	2 000	UC 133	
STG	Chef de la subdivision STG	Jean-Denis JABRAUD	20 000	UC 132	
	Adjoint et pôle maîtrise d'ouvrage	Sébastien JOUSSERAND	4 000	UC 132	
	Chef du pôle domaine	Denis LECLERC	4 000	UC 132	
	Chef du centre de Montech	Gilles MAILHE	4 000	UC 132	
	Chef du centre de Moissac	Philippe BOUE	4 000	UC 132	
SAQ	Chef de la subdivision SAQ	Jacques RENTIERE	20 000	UC 131	
	Adjoint et pôle maîtrise d'ouvrage	Alain ASTRUC	15 000	UC 131	
	Chef du centre Aquitaine Ouest	Philippe SGORLON	15 000	UC 131	
	Chef du centre Aquitaine Est	Roger PUIGSARBE	4 000	UC 131	
	Responsable pôle exploitation	Marc MORANCHO	4 000	UC 131	
	Responsable pôle domaine	Sylvie ARCAS	4 000	UC 131	
	Chef d'équipe Aquitaine Est	Gérald RICARD	4 000	UC 131	
	Chef d'équipe Aquitaine Ouest	Jean-Paul BOTTARLINI	4 000	UC 131	
	Chef d'équipe assistant domaine	Philippe PRATS	4 000	UC 131	
	Chef d'équipe assistant domaine	Christian COUTERET	4 000	UC 131	
SG	Chef du pôle logistique et comptabilité	Christophe PHILIPPON	20 000	UC 101, UC 111, UC 112, UC 131, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
	Chargée de mission immobilier	Maryline COMBES	20 000	UC101, UC 111, UC 112, UC 131, UC 133	
	Chef du bureau des ressources humaines et de la formation	Xavier LEJEUNE	20 000	UC 101 dans périmètre budget G	
	Chargée de la formation et des concours	Laurence PYDEGADU	10 000	UC 101 dans périmètre budget G	
	Chargé de l'informatique	Jacques SAVARE	4 000	UC 101 dans périmètre budget G	
	Gestionnaire logistique/informatique	Laurent MALINGREY	2 000	UC 101 dans périmètre budget G	

Unité	Fonction	Nom	Montant en €HT	Périmètre de responsabilité	
				OS 81	OS 85
CAD	Responsable de la communication	Jacques NOISETTE	10 000	UC 101 dans périmètre du budget communication (domaine C11)	
	Assistante de communication	Véronique BENAZECH	4 000	UC 101 dans périmètre du budget communication (domaine C11)	
MPEP	Conductrice d'opérations plantations	Marielle TOUPILLIER	20 000		UC M850 (plantations)
	Chargée de mission environnement	Emilie COLLET	20 000		UC M850 (plantations)
ADVE	Chef du bureau du développement local	Rachid YASSA	10 000	UC 101 dans périmètre du budget A	
	Chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine	David BAICHERE	10 000	UC 101 dans périmètre du budget A	
AIE	Chef du bureau d'études techniques	Didier SANTUNE	20 000	UC 101 dans périmètre du budget I	
	Chef du bureau des politiques techniques et de l'eau	Denis VIDAL	20 000	UC 101 dans périmètre du budget I	
	Chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements	Jean ORLOF	20 000	UC 112	
	Adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements	Carl BEZIAT	20 000	UC 112	
	Chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne	Nicolas ZMYJ	4 000	UC 112	
	Chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi	Alain CASSAN	4 000	UC 112	
	Agent de maintenance spécialisée	Henri DELON	2 000	UC 112	
	Agent de maintenance spécialisée	Yannick COMBES	2 000	UC 112	
	Chef de l'unité dragages entretien et services	Jean-Luc DESEIGNE	20 000	UC 111	
	Responsable des dragages, adjoint au chef de l'unité dragages entretien et services	Badr RIDA	20 000	UC 111	
	Responsable du magasin	Michel CABANEL	4 000	UC 111	

ARTICLE 8 :

La présente décision annule et remplace toute décision antérieure.

ARTICLE 9 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 26 septembre 2014

Le Directeur territorial,

signé :

Patrick BUTTE

ANNEXE I

Liste des chefs d'unités comptables

NOM	FONCTION	PERIMETRE DE RESPONSABILITE	
		OS 81	OS 85
Christophe PHILIPPON	chef du pôle logistique et comptabilité	UC 101, UC 111, UC 112, UC 313, UC 133	UC M850 (plantations) et M851 (mécénat)
Christophe BELTRAN	chef de la subdivision de Languedoc-Est (SLE)	UC 123	
Louis GODARD	chef de la subdivision de Languedoc-Ouest (SLO)	UC 121	
Jean-Denis JABRAUD	chef de la subdivision du Tarn-et-Garonne (STG)	UC 132	

ANNEXE II

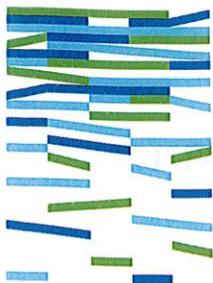
Liste des suppléants des chefs d'unités comptables

NOM	FONCTION	PERIMETRE DE RESPONSABILITE	
		OS 81	OS 85
Maryline COMBES	chargée de mission immobilier	UC 101, UC 111, UC 112, UC 131, UC 133	
Grégory LERICHE	chargé des immobilisations, suivi financier et procédures commande publique	UC 101, UC 111, UC 112, UC 131, UC 133	
Marielle TOUPILLIER	conductrice d'opérations plantations		UC M850 (plantations)
David ROYER	chef du pôle maîtrise d'ouvrage SLE	UC 123	
Christian MORETTO	adjoint au chef de la subdivision SLO	UC 121	
Sébastien JOUSSERAND	adjoint au chef de la subdivision STG	UC 132	



Direction
des Ressources
Humaines
et des Moyens

Division Gestion
Administrative et
Paye



Arrêté N° 201401004

Le directeur général de Voies navigables de France

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu la loi n° 91-1073 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27,
Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies Navigables de France ,
Vu le décret n°91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace,
Vu le décret n° 2001- 1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement,
Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 portant délégation du pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement,
Vu l'arrêté du 30 mars 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale, du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire au titre des 6^è et 7^è tranches de la mise en œuvre du Protocole Durafour,
Vu l'arrêté du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^è et 7^è tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour
Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies Navigables de France.
Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat et du corps des dessinateurs (service de l'équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France,
Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France,
Vu l'arrêté du 26 mars 2013 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^è et 7^è tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour
Vu l'arrêté du directeur général de Voies Navigables de France n° 201401003 en date du 3 septembre 2014 portant la liste des postes éligibles au titre des 6^{ème} et 7^{ème} tranche de l'enveloppe Durafour à l'établissement public Voies Navigables de France

ARRETE

Article 1^{er} :

L'arrêté n° 201401003 est modifié. La nouvelle liste des postes éligibles au titre des 6^{ème} et 7^{ème} tranches de l'enveloppe DURAFour est jointe en annexe au présent arrêté.

Article 2 :

Le directeur général de Voies Navigables de France est chargé de l'exécution du présent arrêté,

Béthune, le

26 SEP. 2014

Le Directeur Général

Marc PAPINUTTI

Annexe à l'arrêté N° 201401004 portant la liste des postes éligibles
au titre des 6^è et 7^è tranches de l'enveloppe DURAFOUR
Arrêté du 26 mars 2013

CATEGORIE A		
Fonction	DT	nombre de points
Chef du pôle ressources humaines	Nord-Est	26 1er janvier 2014
Chef de l'unité valorisation développement	Nord-Est	10 1er janvier 2014
Chef de projet label DD	Nord-Est	10 1er janvier 2014
Chef de projet ISO	Nord-Est	10 1er janvier 2014
Chef de l'unité programmation	Nord-Est	26 1er janvier 2014
Adjointe à la Secrétaire Générale chargé de la politique des ressources hurr	Nord-Pas-de-Calais	20 1er janvier 2014
Adjointe à la Secrétaire Générale chargée des politiques d'administration	Nord-Pas-de-Calais	26 1er janvier 2014
Secrétaire Général	Nord-Pas-de-Calais	29 1er janvier 2014
Adjoint au secrétaire général - Responsable du bureau des Ressources Hurr	Rhône-Saône	20 1er juin 2014
Responsable du bureau commande publique	Rhône-Saône	30 1er janvier 2014
Responsable du bureau de la commande publique	Bassin de la Seine	26 1er janvier 2014
Responsable des Affaires Juridiques et du Contentieux	Bassin de la Seine	26 1er janvier 2014
Chef du pôle Personnel	Bassin de la Seine	26 1er janvier 2014
Chef du bureau Budget et commande publique au S.G.	Sud Ouest	27 1er janvier 2014
Chef du bureau Affaires Juridiques et Contentieux à l'ADVE	Sud Ouest	26 1er janvier 2014
Responsable du pôle Ressources Humaines	Strasbourg	30 1er janvier 2014
Responsable du bureau des ressources humaines et de la formation	Sud Ouest	26 1er janvier 2014
CATEGORIE B		
		DATE D EFFET
Chef du bureau des Affaires Générales / AEGT	Nord-Est	15 1er janvier 2014
Chef du pôle administratif / UTI CMR Est	Nord-Est	15 1er janvier 2014
Chef du bureau des Affaires Générales / AEGT	Nord-Est	15 1er avril 2014
Chef de l'unité ressources humaines de proximité	Nord-Est	15 1er janvier 2014
Chargé de programmation	Nord-Est	15 1er janvier 2014
Chef d'unité programmation et gestion financière - SMO	Nord-Pas-de-Calais	15 1er janvier 2014
Chef d'unité moyens généraux/logistique	Nord-Pas-de-Calais	15 1er janvier 2014
Adjointe au chef de cellule GRHC	Nord-Pas-de-Calais	15 1er janvier 2014
Responsable du pôle administratif et financier-GRHC	Nord-Pas-de-Calais	15 1 er mai 2014
Adjoint au responsable du CRCE	Nord-Pas-de-Calais	15 1er janvier 2014
Responsable du bureau Sécurité Navigation	Rhône-Saône	17 1er janvier 2014
Chargé de Mission Plan Rhône	Rhône-Saône	15 1er aout 2013
Adjoint au responsable de la subdivision de Dole	Rhône-Saône	15 1er janvier 2014
Responsable du pôle Personnel	Bassin de la Seine	15 1er janvier 2014
Responsable du Bureau administratif - Arrondissement Champagne	Bassin de la Seine	15 1er janvier 2014
Adjointe au chef du bureau de la comptabilité centrale	Bassin de la Seine	15 1er janvier 2014
Chef de la Subdivision de Chalon en Champagne	Bassin de la Seine	15 1er janvier 2014
Responsable du bureau administratif ATM	Strasbourg	15 1er janvier 2014
Responsable de la cellule de gestion - Antenne de Compiègne	DRHM/PSI	15 1er janvier 2014
Responsable du pôle Ressources Humaines	Centre Bourgogne	15 1er janvier 2013
Adjointe au chef de subdivision à Briare	Centre Bourgogne	15 1er janvier 2014
Adjointe au chef de subdivision à Corbigny	Centre Bourgogne	15 1er janvier 2014
CATEGORIE C		
		332
Secrétariat - Communication DIO	Centre Bourgogne	10 1er janvier 2014
Assistante de direction	Centre Bourgogne	10 1er janvier 2014
Assistante de direction	Nord-Est	10 1er janvier 2014
Assistante de direction	Nord-Est	10 1er janvier 2014
Assistante de direction	Nord-Pas-de-Calais	10 1er janvier 2014
Assistante de direction	Nord-Pas-de-Calais	10 1er janvier 2014
Secrétaire de la Direction	Rhône-Saône	10 9 decembre 2013
Comptable au Pôle logistique du SG	Sud Ouest	10 1er janvier 2014
Assistante Du directeur général	Direction	10 1er janvier 2014
Assistante de direction	Strasbourg	10 1er janvier 2014